



# LE PETIT VEYRINOIS

## LO PITIT VEIRINAS

© copyright- tous droits réservés

Les textes ne sont pas libres de droits, leur utilisation est soumise à autorisation.

*(Les informations contenues dans ce trimestriel sont arrêtées au 30 mars 2023)*

### LE MOT DE LA RÉDACTION

L'année avance à grands pas et les démarches entreprises par la municipalité pour la sécurité et l'amélioration du cadre de vie des Veyrinoises et Veyrinois ont suivi l'élan des années précédentes.

Il s'agit quotidiennement, pour l'équipe municipale, afin d'agir dans l'intérêt général, d'écouter et prendre en compte les attentes de chacun, d'anticiper les besoins, réfléchir au pour et au contre mais également à comment les réaliser. Certaines étapes peuvent paraître longues mais les décisions sont d'abord étudiées lors du conseil municipal avant de déposer les demandes d'autorisations administratives et établir un calendrier de réalisation.

Le financement des projets représente une grande partie du travail. Si une part du financement est apportée par la commune, selon leur catégorie, certaines opérations peuvent être subventionnées par la Région, le Département, la Communauté d'Agglomération et l'Agence de l'eau Adour-Garonne.

Tout seul on avance vite, ensemble on va plus loin... ce proverbe a toute sa place ici.

C'est par l'aide apportée par ces collectivités que nous avons pu, au cours de l'année 2022, réaliser l'aménagement du bourg. C'est par les conseils de la maîtrise d'œuvre et les compétences des entreprises retenues que nous avons pu, dans une commune traversée par le 45ème parallèle qui attire de nombreux visiteurs chaque année, allier la sécurité et la prise en compte du handicap par des accès adaptés entre la mairie, l'église et la salle associative au milieu d'espaces végétalisés.

L'image de notre bien vivre, que nous souhaitons transmettre aux plus jeunes, nous le proposons aussi aux personnes de passage attirées par notre patrimoine, la randonnée, l'artisanat, les services, les offres d'hébergement, les rencontres et festivités. Et cela représente vraiment beaucoup de monde.

Mais tout ne s'arrête pas là, les idées ne manquent pas et nous continuons à œuvrer pour la mise en valeur de la ruralité qui est notre atout et l'intergénérationnel étroitement lié, la reconnaissance de la qualité de la végétalisation et son harmonie dans notre patrimoine.

Ces projets sont détaillés dans ce petit trimestriel que certains découvrent et que beaucoup attendent.

Vous découvrirez également, dans les pages centrales, l'incontournable rubrique de Goupil... un très discret renard qui sait beaucoup de choses sur le passé de la commune... mais c'est tout à fait normal d'entendre plusieurs sons de cloche quand on a son terrier au centre du village...!!!

*Bonne lecture !*

### LA CITATION

C'est quand chacun d'entre nous attend que l'autre commence qu'il ne se passe rien.

*Abbé Pierre*

Journal trimestriel d'informations communales : avril - mai - juin 2023

Journal créé en janvier 2015 d'après une idée de Daniel Gaucher, Daniel Longo et Jean Luc Noyer

Directeur de la publication : Jean Luc Noyer

Rédaction par la Commission Communication :

Daniel Longo, Philippe Krzeminski, Stéphanie Thomas-Faurie

Chroniques du Goupil par Jean François Nunes



Monsieur le Maire  
et le Conseil Municipal souhaitent la bienvenue  
aux personnes nouvellement installées  
à Veyrines de Vergt ces derniers mois.

La secrétaire de mairie et la municipalité  
sont à l'écoute pour répondre à toute question relative  
au fonctionnement de la commune ou des différents  
services mis à disposition du public par la  
communauté d'agglomération du Grand Périgueux  
(aménagement et mobilités, développement  
territorial, ressources  
et services publics).

### Heures d'ouverture de la mairie

le lundi, mardi, jeudi et vendredi  
de 9h00 à 12h00

n° tel mairie : 05 53 54 94 98



adresse mail :

[mairie.veyrinesdevergt@wanadoo.fr](mailto:mairie.veyrinesdevergt@wanadoo.fr)

Vous pouvez également prendre rendez-vous  
avec Monsieur le Maire  
auprès de la secrétaire de Mairie

### COLLECTE DES ENCOMBRANTS

La prochaine collecte des encombrants est prévue  
le 2ème lundi de juin.

Cette collecte, réservée aux particuliers est limitée à 1m<sup>3</sup>  
par enlèvement.

Les habitants doivent contacter directement  
ARTEEC au 05 53 46 65 46. (ARTEEC = Atelier de  
Récupération et de Traitement pour l'Environnement,  
l'Ecologie et la Créativité)

Les encombrants doivent être déposés en bordure  
de voie publique.



### Terre de remblai

De la terre de remblai est mise à la disposition des  
administrés.

Les personnes intéressées sont priées de s'adresser à  
la mairie avant tout enlèvement.

Les tas de terre étant situés sur une zone appartenant  
au département et la commune, il est strictement  
interdit de prélever sans autorisation.



### BRÛLAGE DES VEGETAUX

Il est rappelé que tout brûlage de végétaux  
à l'air libre est INTERDIT  
du 1er mars au 30 septembre

### DÉCHÈTERIE DE BREUILH 24380 SANILHAC

#### HORAIRES DU 1/09 au 30/06

Lundi : Fermée

Mardi : 9h-12h / 14h-17h45

Mercredi : 9h-12h / 14h-17h45

Jeudi : Fermée

Vendredi : 9h-12h / 14h-17h45

Samedi : 9h-12h / 14h-17h45

Dimanche et jours fériés : Fermé



### RÉSEAU D'ADDUCTION D'EAU POTABLE



Depuis début novembre 2022, des travaux sont entrepris par le **Syndicat Eau Cœur du Périgord**.  
Ces travaux consistent au remplacement d'une conduite d'eau vétuste  
par une autre canalisation de diamètre supérieur afin d'avoir un débit  
plus important.

Ces travaux permettront également d'installer une nouvelle  
bouche d'incendie en bas du lieu-dit « Maison Vieille ».  
Pendant plusieurs semaines la circulation des Veyrinois a été perturbée.

Les travaux sont en phase finale, la remise en état de la voirie est prévue en avril.





Le 15 mars, la responsable du pôle paysager du Conseil Départemental est venue faire un constat de l'avancée de la végétalisation du cimetière. Il a été remarqué que certaines zones manquaient de gazon. Il est convenu de procéder au ré engazonnement de ces zones afin d'harmoniser les espaces. Il est également prévu d'ajouter quelques plantes.

### TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT

#### *Dernières nouvelles de l'aménagement du bourg...*

Un constat de l'état des arbustes et plantes est prévu en avril avec la maîtrise d'œuvre paysagiste ainsi que l'entreprise qui a eu en charge les travaux.

En complément de l'aménagement du bourg, les grilles et le portail de la salle des fêtes seront repeints aux mêmes couleurs que les huisseries et candélabres.

Les travaux doivent débuter le 11 avril si les conditions atmosphériques le permettent.

Pour compléter l'embellissement du centre du bourg, des photographies de scènes agricoles du XIXème siècle seront installées sur les grilles de la salle communale.

Le conseil municipal a décidé de valoriser l'ancien lavoir communal en le nommant « Les lavandières ». Une photographie y sera exposée.

## PROJET



Le pôle « Paysages et Espaces Verts » du Conseil Départemental nous encourage à déposer notre candidature pour l'obtention d'une fleur au label « Villes et Villages Fleuris ».

Cette démarche est justifiée par la récente requalification du bourg avec la création de nombreux espaces verts ainsi que la végétalisation du cimetière.

Le conseil municipal a donné son accord pour postuler à l'obtention de ce label.

Deux conseillers municipaux (Stéphanie Faurie-Thomas et Philippe Krzeminski) ont été choisis pour établir un dossier de candidature. Deux mois ont été nécessaires pour constituer ce dossier technique.

Un autre document a été réalisé et servira à la présentation de la commune aux membres du Jury.

Nous avons été accompagnés dans cette démarche par de deux personnes du Conseil Départemental du Pôle Paysages et Espaces Verts. Le dossier technique a été transmis au service Tourisme de la Région Nouvelle Aquitaine.

Un jury Régional visitera notre commune pour l'attribution du label « Villes et Villages fleuris » et l'obtention de la première fleur.



## INAUGURATION

*Les travaux de réaménagement du bourg de VEYRINES DE VERGT sont achevés.*

*Le conseil municipal a décidé de procéder à son inauguration le 17 JUIN à 11H00 à la salle des fêtes, en présence de Monsieur le Préfet, Monsieur le Président du Conseil départemental, Monsieur le Président du Grand Périgueux et les Conseillers départementaux.*

*Vous êtes toutes et tous cordialement invités à cette inauguration.*



## MAUVAIS SORT

« Credo in Deum patre omnipotentem... »

La voix mélodieuse du curé fit sursauter le père Augerole.

Le travail avait été assez dur durant la semaine et ce n'est pas le sermon d'aujourd'hui, soporifique et assommant, qui allait changer cela. Pas plus que les coups de coude de sa femme qui lui jetait des regards courroucés.

Que voulez-vous, ses paupières étaient bien trop lourdes pour rester ouvertes et puis, les voix du Seigneur, lui, il n'y comprenait rien... surtout en latin !

« natus ex Maria Virginie... » Au grand dam de celle qu'il surnommait, devant les copains, le vieux dragon, il avait pourtant réussi à arriver en retard à l'église, ce qui lui avait permis de s'asseoir sur un des derniers bancs près de l'entrée. Il avait même réussi à s'installer près du mur de l'église, loin du regard inquisiteur du curé.



Il cala son épaule contre la pierre froide et laissa la litanie du curé monter dans les airs.

« remissionem peccatorum, carnis resurrectionem vitam aeternam »

La voix du curé était montée crescendo et ses dernières paroles semblaient résonner dans tout l'édifice. Le père Augerole sursauta comme frappé par la foudre. Il aurait juré que les pierres s'étaient mises à vibrer. Dans le clocher les pigeons s'envolèrent, sur le beffroi des insectes affolés couraient en tous sens comme dérangés par un ennemi invisible... la cloche se mit à osciller imperceptiblement.



En bas, les fidèles de Veyrines priaient.

Songeur, le père Augerole regardait fixement le mur près de lui, ce mur qui, depuis sa lointaine création, s'enfonçait petit à petit dans le sol provoquant un défaut dans la structure même de l'église.

A l'extérieur, des contreforts trop minces avaient bien du mal à maintenir la connexion entre le mur et la voûte en brique.

La cloche se mit à sonner, entraînée par le sonneur du village qui se pendait de tout son poids sur la lourde corde montant jusqu'au beffroi. Ce dernier, sollicité par les oscillations de la lourde cloche, supportait en geignant l'énorme contrainte que la maçonnerie seule n'aurait pas pu supporter.

Une oreille avertie aurait sans doute perçu un changement dans la sonorité de la cloche alors que le battant, sans faiblir, frappait encore et encore.

Le père Augerole reçut une nouvelle fois un coup de coude dans les côtes.



*Le vieux dragon n'allait pas le lâcher et il redoutait le retour à la maison où un deuxième sermon l'attendait.*

*Il leva les yeux au ciel. Son regard glissa, sans s'arrêter un instant, sur la longue fissure qui se dessinait au-dessus de sa tête. Elle avait toujours été là dans son souvenir.*

*Depuis 1857 le clocher et la façade de l'église étaient dans un état de délabrement inquiétant, que nul ne pouvait ignorer. Il faut dire que l'entretien de l'église et du presbytère avaient déjà coûté très cher à la commune qui avait du mal à boucler son budget en cette année 1861.*

*Les fidèles commencèrent à quitter l'église en bon ordre et avec le respect qui se devait.*

*Là-haut, la cloche de six cents kilos se balançait avec fureur. Le beffroi tremblait, vibrait, contenant avec difficulté les secousses imposées par le balancement de la cloche.*

*Petit à petit, les vibrations gagnèrent les murs et se propagèrent à la voûte de l'église.*

*Plus tard, alors que le soir était tombé sur le village, dans l'église désertée, l'obscurité et le silence avaient investi les lieux.*

*A la place où se trouvait, quelques heures avant, le père Augerole, une fine poussière tombait en silence du haut de la première voûte.*

*Alors que le père Augerole essayait de finir sa soupe tout en subissant*

*les remarques acerbes de sa « charmante » épouse, la voûte en briques de la première travée de l'église de Sainte Marie de Veyrines de Vergt s'effondra brusquement dans un fracas effrayant.*

*Une partie de la charpente se brisa, entraînant avec elle des morceaux des murs de l'église sur lesquels elles reposaient.*

*Au presbytère, Monsieur le curé, soudainement réveillé, se jeta hors de son lit et se précipita sur le crucifix posé sur sa table de travail. « Quelle diablerie est ce que cela ? »*

*La première partie de la nef était maintenant recouverte de gravats,... au plafond, un énorme vide laissait voir les restes de la charpente,... sur les murs, deux trous béants ouvraient sur l'extérieur...*

*En 1861, l'effondrement de la première voûte de l'église de Veyrines fit des dégâts considérables qui s'étendaient du clocher à la chapelle de la Vierge Marie. A l'extérieur, sur les côtés du clocher une partie de la toiture avait disparu. Le palier et l'escalier y menant furent détruits. Le beffroi lui-même fût touché.*

*La fatalité s'acharna et en 1862 la cloche, fendue, due être changée. Le ministre de l'instruction publique et des cultes de Napoléon III accepta d'accorder un secours à la commune moyennant le fait d'agrandir les baies qui permettent au son des cloches de se répandre dans la campagne.*

*Les travaux, coûteux, perdurèrent jusqu'en 1865 ; c'est Jean FARGES qui fut chargé de cette tâche difficile. Lui-même ne fut pas épargné et perdit dans de tristes circonstances un de ses fils dans la rivière Dordogne.*

*Dans le même temps, le délabrement du presbytère qui nécessitait également des travaux mit sérieusement en péril le budget communal et la présence du culte dans le village.*

*C'est à cette époque que certains déduisirent que le problème de structure de l'église sur son côté sud aurait pour origine un mystérieux souterrain qui traverserait le village en passant sous l'église...*

*La légende dit que le père Augerole, au grand dam de son épouse, ne remit les pieds dans l'église que lors de son enterrement...*



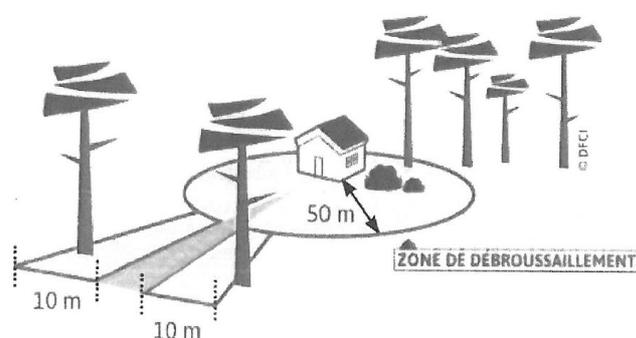
## RAPPEL DES OPERATIONS DE DEBROUSSAILLEMENT

Les propriétaires de maisons situées dans une zone boisée doivent, par arrêté préfectoral, débroussailler une zone circulaire de 50m de rayon autour de leurs bâtiments ( habitations, dépendances, chantiers, installation diverses....)

Les propriétaires des bois mitoyens ne peuvent s'opposer à ce débroussaillage, sauf à le réaliser eux-mêmes.

Pour les terrains situés à moins de 200 m des bois et forêts l'obligation de débroussailler s'applique sur:

- 50m aux abords des constructions
- 10 m de part et d'autre des voies privées d'accès aux constructions
- La totalité de la parcelle des terrains en zone urbaine.



Afin de permettre une meilleure visibilité et assurer une plus grande sécurité, le 18 mars, la municipalité a effectué une opération d'élagage en bordure de voies communales.

Les travaux ont été réalisés sur la route des Vieilles Fermes, le chemin des Écureuils, le chemin de Tourtel, la route du Kaolin et l'impasse du Brame.

Par mesure de sécurité, des branches menaçant de tomber ainsi que des arbres jugés dangereux ont été coupés.



Les arbres, par leur développement le long des talus, entraînent des difficultés d'entretien de la voirie et l'humidité qu'ils conservent accélère la dégradation des revêtements.

La pluie, le vent ne sont pas sans effet sur des arbres parfois déjà fragiles.

Des interventions ont lieu ponctuellement chaque année pour débarrasser les routes de la commune d'arbres tombés sans raison apparente ... à part leur âge ou une maladie.

Mais les arbres sont aussi notre patrimoine vivant que l'on doit s'efforcer de gérer et entretenir.

**Il est rappelé que l'élagage ou l'abattage des arbres menaçant de tomber sur les voies ou portant atteinte à la commodité du passage est à la charge des propriétaires.**

Un repas champêtre est organisé par la Société de Chasse le dimanche 2 juillet 2023.

### Menu

Crudités – Saucisson de sanglier  
Saucisses de gibier / frites  
Fromage  
Dessert

Tarif : 15,00 € par personne



... pensez à amener vos couverts !

**Les inscriptions sont à effectuer avant le 15 juin 2023**

inscriptions et renseignements auprès de Christiane au 06 78 77 61 78 ou Grégory au 06 84 15 42 32



L'Assemblée Générale  
de l'Association Culture Loisirs et Festivités  
s'est tenue le vendredi 17 mars 2023.

Nous remercions les personnes qui ont témoigné  
de leur intérêt pour l'association en remettant leur  
vote par procuration... mais nous constatons  
malheureusement encore une fois que les bénévoles  
qui ont distribué plus d'une centaine d'invitations ont  
dû louper un grand nombre de boîtes aux lettres !

Le bureau était démissionnaire, et en l'absence de  
nouveaux candidats, celui-ci a été reconduit à  
l'unanimité.

Composition du bureau :

Président : Daniel Longo

Trésorière : Marie-Paule Krzeminski

Secrétaire : Stéphanie Faurie-Thomas

Nous remercions les personnes volontaires qui ont  
participé à cette assemblée générale et qui rejoignent  
l'association.

Nous sommes preneurs de toute idée nouvelle, nous  
sommes à l'écoute de chacun et prêts à réfléchir à  
toute proposition ... et si vous souhaitez contacter le  
Président de l'association... ayez la délicatesse de ne  
pas le faire en numéro masqué comme ce fut le cas  
en cours d'année 2022.



### Prévisions des prochaines activités de l'association

Après-midi du 8 avril  
chasse aux œufs de Pâques

Soirée du 24 juin  
repas et feu de Saint Jean

Soirée du 14 août  
Rando-saucisses

Fête du 15 août  
Messe  
Fête votive / animations  
Repas en musique  
Feu d'artifice

En complément des activités proposées par l'association des festivités de Veyrines de Vergt, nous relayons ici d'autres rendez-vous qui se dérouleront dans les prochains mois.



Lundi 8 mai à 9h30 : **cérémonie au monument aux morts de Veyrines de Vergt**

Dimanche 20 mai : **Fête de la fraise à Vergt**

Samedi 17 juin à 11h00 : **inauguration du bourg de Veyrines de Vergt**

Dimanche 2 juillet à 12h00 : **Repas champêtre de la Société de Chasse**

Samedi 29 et dimanche 30 juillet : « **TERRE EN FÊTE** »

Grande fête agricole organisée par les Jeunes Agriculteurs de la Dordogne sur les communes de Fouleix et Beauregard et Bassac . (Suivre D21 et D38 direction Beauregard et Bassac)



"Les grues sont reparties, la saison des plants a repris!

Ma petite production redémarre : pour recevoir le catalogue, envoyez moi un mail et je vous envoie toutes les infos.

A très bientôt, Caroline"

Productrice artisanale de plants  
potagers biologiques  
(FR-BIO-16)

N°877 957 910 00020

**FOURCHES & FOURCHETTES**

Caroline Magnier  
06.64.18.07.85.  
Veyrines de Vergt  
fourches.fourchettes@gmail.com

Bonne nouvelle!

**LES PLANTS BIO ARRIVENT BIENTÔT...**

*Les potagers : Courgettes, concombres, tomates, tomates cerises, poivrons, piments, aubergines, choux, courges...*

Une gamme d'aromatiques avec les basilics, persil, ciboulette, rhubarbe...

Des fleurs compagnes... et des fleurs à bouquets séchés!

**bio**

**HAND-MADE**



... Il ne faut pas perdre de vue que le travail au jardin, le plaisir du fleurissement et les récoltes seraient impossibles sans l'aide de nos courageuses et indispensables abeilles que l'on se doit de protéger.

... de fil en aiguille ...



**Vous avez besoin de travaux de couture ?**

C'est maintenant possible à Veyrines de Vergt !

Madame Pozzi est à votre écoute pour tous travaux de couture, retouches de vêtements, ourlets, etc ...  
mais également confection de sacs, sacs à main, coussins ...

N'hésitez-pas à la contacter au 06 65 44 69 85

... allez voir ses créations ...mais allez-y en famille...

vous trouverez bien chez elle quelque chose à vous faire offrir... n'oubliez-pas que la Fête des Mères c'est le 4 juin !!!

Marie-Claude POZZI  
Couturière  
24510 Sainte-Alvère

**AimeC Créa**  
Création de sacs et accessoires  
de mode

marieclaudepozzi@gmail.com  
Facebook AimeC Créa  
06.65.44.69.85  
Siren 851382671